Groupe de Démographie Africaine

IDP_INED_INSEE_MINCOOP_ORSTOM

L'ÉVALUATION DES EFFECTIFS DE LA POPULATION DES PAYS AFRICAINS

Tome I

Paris

TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction par F. GENDREAU	I à VII
Angola, par C.A. DA COSTA CARVALHO	1
Cameroun, par A. NKOUNGOUROU EBONGUE et E. FOTSO	11
Côte d'Ivoire, par F. BINET et C. PAULET	31
Djibouti, par A. GUILLAUME	41
Egypte, par F. DROSSO	51
Ethiopie, par H. TESFAGHIORGHIS	71
Gambie, par M.A.GIBRIL	87
Kenya, par Z.S. MUGANZI	99
Libéria, par A.Z. MASSALEE	109
Madagascar, par T. RABETSITONTA	121
Mali, par H. SOW	157
Maurice, par E. VILQUIN	167
Mozambique, par C.A.DA COSTA CARVALHO et M. FERREIRA DA SILVA	175
Namibie, par N.B. GOUWS	183
Niger, par M. ROSET-CASENAVE	189
Nigeria, par A. ADEPOJU et J.A. EBIGBOLA	205
La Réunion, par R. CLAIRIN	213
Rwanda, par S. NIYIBIZI	235
Sierra Leone, par A. THOMAS	247
Tchad, par O.G. NASSOUR	261
Togo, par T. LOCOH	283
Zaïre, par J. BOUTE et L. DE SAINT MOULIN	301
Zambie, par M.S.C. MULENGA	325
Les auteurs	341
Liste des tableaux	343
Liste des graphiques	351
Liste des cartes	353

TOGO

Thérèse LOCOH

Juillet 1979

TOGO

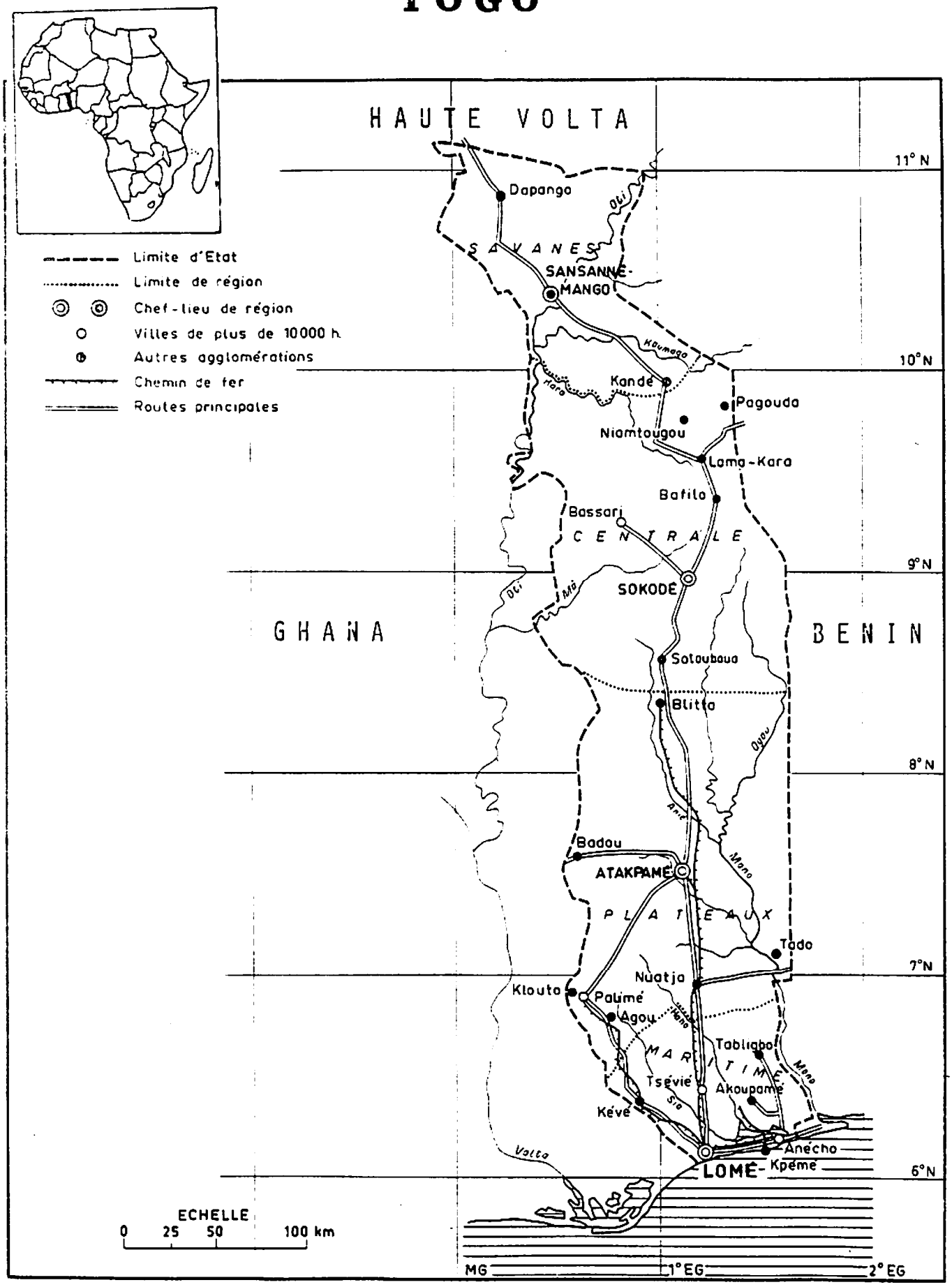
HAUTE VOLTA
GHANA
BENIN
Limite d'Etat
Limite de région
Chef-lieu de région
Villes de plus de 10000 h.
Autres agglomérations
Chemin de fer
Routes principales
Dapango
SAVANES
SANSANNE-MANGO
Kandé
Pagouda
Niamtougou
Lama-Kara
Bafilo
Bassari
CENTRALE
SOKODE
Sotouboua
Blitta
Badou
ATAKPAME
PLATEAUX
Tado
Nuatja
Klouto
Palimé
Agou
MARITIME
Tabligbo
Tsévié
Akoupamé
Kéré
Anécho
Kpémé
LOMÉ
Oti
Kara
Kéroua
Mô
Ogou
Anié
Mono
Sio
Volta
11° N
10° N
9° N
8° N
7° N
6° N
ECHELLE
0 25 50 100 km
MG
1° EG
2° EG

T O G O

I. INTRODUCTION

Les frontières actuelles du Togo sont héritées des tractations entre l'Angleterre et la France à l'issue de la première guerre mondiale sur le partage de l'ancien "Togoland" allemand. La partie Ouest de ce territoire fut placée sous mandat britannique et plus tard rattachée au Ghana. C'est le Togo placé sous mandat français qui est devenu la République du Togo en 1960.

Les premières évaluations de la population du Togo, dans ses frontières actuelles, sont postérieures à 1920. L'administration allemande n'a pas laissé de recensement ni d'estimation par régions qui permettraient d'évaluer la population du territoire confié à la France en 1919.

Sous le mandat français, des recensements nominatifs ont eu lieu entre 1921 et 1931, puis des mises à jour périodiques par région ont suivi. Mais il faut attendre l'instauration de la République autonome du Togo en 1958 pour voir se réaliser un premier recensement (étalé de 1958 à 1960) suivi d'une enquête par sondage en 1961. Le deuxième recensement national s'est déroulé en avril 1970 suivi d'une enquête post-censitaire en avril 1971. Un troisième recensement est prévu en décembre 1980.

II. SOURCES DES DONNEES ET ETUDE CRITIQUE

1. Les recensements de la période coloniale

Dès 1921 la France, autorité de tutelle du Togo, s'intéresse au dénombrement de la population et aussi, avec des moyens rudimentaires (enquêtes de médecins militaires le plus souvent) à l'étude du mouvement naturel. De 1921 à 1936 les "rapports du gouvernement français à la Société des Nations sur l'administration des territoires du Togo", consacrent régulièrement un chapitre aux statistiques démographiques. De 1937 jusqu'en 1957, date du dernier "rapport" français, on ne trouve que des tableaux statistiques d'effectifs de la population sans analyse ni commentaires circonstanciés comme c'était le cas dans la première période.

a) Etude critique des recensements administratifs

Le graphique 11 et le tableau 90 donnent les estimations successives de la population togolaise à dater de 1922. Estimée à 727 741 habitants en 1922, la population du Togo sous mandat français était évaluée à 1 092 889 habitants au milieu de l'année 1957.

TABLEAU 90 - TOGO - EVALUATIONS SUCCESSIVES DE LA POPULATION ENTRE 1922 ET 1957 - RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS

ANNEE	EFFECTIFS	ANNEE	EFFECTIFS
1922	727 741	1940	818 375
1923	762 208	1941	850 219
1924	747 139	1942	864 697
1925	744 285	1943	893 440
1926	742 428	1944	899 614
1927	747 146	1945	912 425
1928	747 146	1946	918 644
1929	730 575	1947	921 884
1930	725 580	1948	944 446
1931	749 419	1949	971 824
1932	750 995	1950	982 263
1933	753 300	1951	998 660
1934	762 156	1952	1 014 669
1935	762 947	1953	1 029 946
1936	735 606	1954	1 052 318
1937	763 360	1955	1 069 584
1938	780 170	1956	1 084 032
1939	?	1957	1 092 889

Source : recensements administratifs cités dans [4] puis [5]

Les estimations citées dans ce tableau sont celles de la population "indigène", la population étrangère composée essentiellement de Français et de Libanais, ne représente qu'un très faible effectif (2 à 3 000 personnes) pendant la période de tutelle.

GRAPHIQUE N° 11

TOGO - EVOLUTION DE LA POPULATION 1921-1975

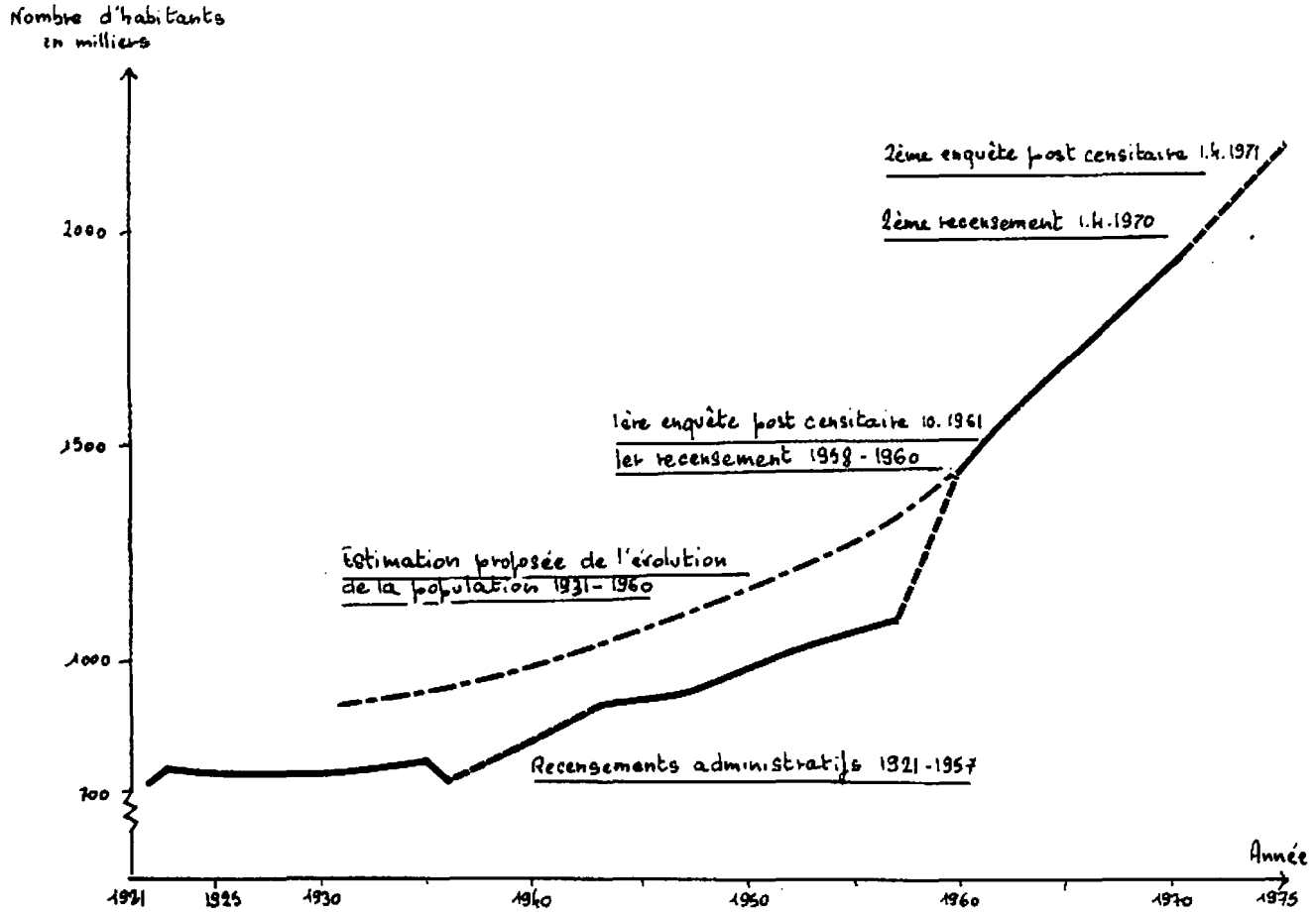

b) Etude critique des recensements administratifs

Dans la décennie 1920-1930, le gouvernement français a fait procéder à un recensement progressif de la population, cercle après cercle et il faut attendre 1931 pour que les recensements de la population soient considérés par l'administration comme "complets".

Dans le rapport de l'année 1924 [4, p.101] , les opérations de recensement sont appréciées comme suit :

"Le contrôle nominatif de la population sera sans doute achevé en 1926 dans les cercles de Lomé, Atakpamé et Sansanné-Mango mais pas avant trois ou quatre années à Sokodé. Dans les conditions où elles s'effectuent, ces opérations exigent beaucoup de patience".

"Suivant l'importance des circonscriptions et la densité de la population, les recensements ont été opérés jusqu'ici soit intégralement par les administrateurs, soit par des agents indigènes contrôlés par les fonctionnaires en tournée. Chaque chef de village est prévenu à l'avance et rassemble, au jour indiqué, les habitants sur la grande place de la localité à l'ombre des arbres. Les familles se groupent séparément et sont présentées par leur chef. Fréquemment des discussions s'engagent à propos de déclarations manifestement inexactes ; il doit être alors procédé à un interrogatoire serré du comparant pour l'amener à donner la composition exacte de sa famille. Les indigènes répugnent en effet d'une façon générale à fournir ces renseignements soit par insouciance naturelle, soit par calcul, pour éviter le paiement de la taxe personnelle. On se représente dans de telles conditions la lenteur avec laquelle progresse le recensement".

Cette description, émanant de l'administration française elle-même permet d'apprécier le degré d'approximation des évaluations de population et la sous-estimation inévitable de tels comptages. En 1926 [4,p.71] un contrôle dans un village donne une sous-évaluation de 13 % dans le comptage de l'année précédente. Les calculs faits plus loin (voir plus loin paragraphe III.2) montrent que la sous-estimation était certainement plus importante.

2. Les enquêtes sanitaires et démographiques de la période coloniale

Dans les rapports publiés de 1921 à 1934, la démographie garde une place de choix. On y trouve non seulement des estimations de la population par région mais aussi de longs rapports, émanant souvent de médecins militaires, sur l'état du mouvement naturel. Dans chaque cercle étaient réalisés des "sondages" sur la descendance finale des femmes âgées et le nombre de leurs enfants actuellement survivants.

Malheureusement ces "sondages" se révèlent peu cohérents et il n'est pas possible d'en dégager des tendances "probables" du mouvement naturel pour la période coloniale. Les appréciations des auteurs de ces rapports fluctuent d'une année sur l'autre... probablement plus en fonction de leur propre psychologie ou des préoccupations politiques du colonisateur que d'indications statistiques clairement établies. Tout au plus peut-on noter la permanence de deux "objectifs" sous-jacents à la plupart des chapitres démographiques : le premier est de garantir "l'image de marque" du gouvernement de tutelle, le second est de s'assurer que la population s'accroît, le pays étant constamment considéré comme sous-peuplé par la puissance coloniale.

Pour atteindre le premier objectif on met en valeur les progrès faits sur la mortalité... mais avec des statistiques plus que douteuses. Le rapport de 1922 déplore que "50 % des enfants meurent avant leur quinzième anniversaire" (probablement en dessous de la vérité) mais en 1924 le "rapport" se félicite de ce que "la mortalité infantile n'est pas supérieure à celle de certains pays d'Europe" [4,p.53] . On s'efforce également de prouver à la Société des Nations que les mouvements migratoires à destination du Ghana (Gold Coast à l'époque) sont négligeables pour étayer l'idée de la bonne administration du Togo par la France (pourtant ces mouvements sont confirmés par la plupart des observateurs de cette période).

La croissance de la population semble être une préoccupation constante du gouvernement de tutelle dont les commentaires à ce sujet sont nettement populationnistes. A partir des répartitions en grands groupes d'âges ou d'enquêtes sur les descendances de petits groupes de femmes âgées, l'autorité de tutelle s'efforçait de classer les régions selon qu'elles étaient "progressives" (c'est-à-dire en croissance démographique) ou non. Les rapports soulignent la nombreuse descendance des femmes, signe de "vigueur de la race". Dans les premières années de la tutelle d'ailleurs, sont dénoncés les méfaits de la syphilis contre laquelle sera menée une campagne sanitaire dont l'objectif de lutte contre la stérilité était souligné. La descendance finale des femmes enquêtées est en général, d'après les rapports sanitaires, de 4 à 5 enfants, ce qui paraît en dessous de la réalité. En 1931, date à laquelle les "sondages démographiques" sont, d'après l'administration, assez étendus, les taux d'accroissement naturel varient selon les cercles entre 6 et 19 ‰. On pourrait probablement admettre comme plausible un taux d'accroissement naturel voisin de 1 % pour la décennie 1930-1940.

En tout état de cause la masse d'informations contenues dans les rapports sanitaires publiés entre 1921 et 1939 laissent le démographe sur la réserve car les données sont trop peu précises pour donner lieu à des estimations dignes de foi.

3. Les recensements à caractère statistique

a) Le premier recensement général de la population 1958-1960 [8]

Organisé dès l'acquisition de l'autonomie du territoire, le premier recensement de la population a dû, pour des questions matérielles, être étalé dans le temps. Les communes urbaines furent recensées les premières, de novembre 1958 à juillet 1959, puis le reste du territoire, de novembre 1959 à décembre 1960. La population de droit et la population de fait y sont enregistrées. C'est la première que nous avons retenu pour nos évaluations. Après ajustements pour réduire l'effet de l'étalement du recensement sur deux ans la population togolaise était estimée au 1er janvier 1960 à 1 440 000 habitants. Le grand défaut de ce premier recensement est son étirement sur deux ans qui nuit à la validité des résultats d'ensemble. En dépit de cela, la formation des enquêteurs, le soin apporté au dépouillement laissent à penser que cette première collecte démographique était relativement bonne.

En ce qui concerne l'effectif des étrangers au Togo, il n'est pas possible de l'apprécier d'après les tabulations publiées. Il n'y a pas en effet de classement des habitants par nationalité d'origine mais seulement par ethnies. Or les ethnies chevauchent bien souvent les frontières coloniales ce qui rend difficile, voire impossible, la distinction entre étrangers et nationaux. Par contre les résidents sont classés selon qu'ils sont nés ou non à l'étranger. En 1960, environ 4 % des résidents hors communes urbaines et 21 % des 138 000 habitants des communes urbaines étaient nés hors du Togo, soit au total 80 000 personnes.

Il est tout aussi hasardeux d'essayer d'apprécier combien de Togolais vivaient hors du pays. On sait que les Togolais ont (comme les Camerounais) fourni un grand nombre de cadres moyens et agents d'administration à l'ensemble des pays d'Afrique francophone. Mais l'essentiel des migrations externes se dirigeait vers le Ghana, pays riche dont l'exploitation cacaoyère offrait de nombreux emplois et où n'existaient pas les "travaux forcés" (corvées diverses imposées par l'administration) comme dans le territoire togolais sous tutelle française. Le recensement du Ghana en 1960 [3] donne des informations détaillées sur les étrangers résidant sur son sol. Les togolais d'origine forment l'un des groupes étrangers les plus importants. Il y avait, en 1960, 280 000 Togolais "d'origine" au Ghana dont 104 000 nés au Ghana et 176 000 nés à l'étranger. Ce sont ces derniers qui ont migré, car les Togolais d'origine nés au Ghana sont essentiellement des enfants issus de famille de migrants. C'est donc plus de 12 % de la population du Togo français qui se trouvait au Ghana en 1960.

Les étrangers résidant au Togo sont donc inclus dans le recensement alors que les Togolais résidant à l'étranger sont exclus du dénombrement de la population togolaise. Les mêmes dispositions règleront l'évaluation de la population lors du recensement de 1970.

b) Le deuxième recensement général de la population [7]

En 1970 le Togo sur son budget propre, lança son deuxième recensement national. L'exiguïté des moyens matériels posa quelques problèmes mais la collecte fut néanmoins menée à bien en deux mois (mars-avril 1970). La population (résidents présents et absents) fut estimée à 1 950 646 habitants, donnant pour la période intercensitaire 1960-1970 un accroissement annuel moyen de 3 %. Toutefois la population au recensement 1970 avait été "gonflée" par le retour précipité de 75 à 80 000 "Ghanéo-Togolais" chassés du Ghana à la fin de 1969 par "l'Alien Compliance order" (1). D'après l'opinion communément admise une partie de ces "réfugiés" auraient ensuite à nouveau repassé la frontière mais il n'existe pas de données chiffrées sur l'ampleur de ce mouvement.

La qualité du personnel d'encadrement de ce recensement, le sérieux de sa préparation, permettent de dire qu'il offre des garanties statistiques satisfaisantes. Cela n'a pas été sans difficultés, financières notamment, pendant la phase de terrain. Les problèmes posés par cette collecte sont décrits en détail dans le volume I du recensement 1970. D'autre part, une note de synthèse est en cours de publication sur ce recensement [1] . Nous ne nous attarderons donc pas plus longtemps sur les modalités de l'évaluation de l'effectif de la population à cette date.

(1) Mesure législative prise à l'encontre des résidents étrangers au Ghana. Elle toucha particulièrement les Togolais qui s'y étaient installés.

4. Les enquêtes post-censitaires

Les deux premiers recensements togolais ont été suivis par des enquêtes post-censitaires respectivement en 1961 et en 1971, ce qui permet des comparaisons très intéressantes, et des contrôles de cohérence de données. C'est au cours de ces enquêtes qu'ont été réunies les données de mouvement naturel.

a) L'enquête démographique de 1961 [2]

Cette première enquête post-censitaire eut lieu d'août à décembre 1961 avec des fractions de sondages différentes selon les catégories de population (1/5e pour Lomé, 1/10e pour les communes de plus de 4 000 habitants, 1/20e pour le reste du territoire). Cette opération semble avoir été d'une qualité supérieure à celle du recensement qui l'avait précédée ne serait-ce que par sa meilleure localisation dans le temps. Une disposition intéressante avait été prise lors du recensement 1958-1960 : chaque personne recensée avait reçu un "bulletin de recensement" qui, en 1961, fut consulté par l'agent enquêteur, ce qui permettait au deuxième passage d'établir un relatif contrôle du recensement.

L'enquête 1961 donna une estimation de 2,6 % pour l'accroissement naturel de la population togolaise ce qui aurait conduit en partant de la population estimée par le premier recensement à 1 440 000 habitants, à un effectif "attendu" de 1 507 000 habitants au 31 décembre 1961. En fait à cette date l'estimation obtenue par l'enquête démographique est de 1 544 000 habitants; écart imputable soit aux erreurs de recensement, soit à l'erreur aléatoire de l'enquête par sondage, soit à un solde migratoire positif ou plus probablement, à une combinaison des trois effets. L'opération de contrôle des bulletins de recensement de 1958-1960, après calcul des mouvements naturels, donnait quant à elle 52 000 personnes "sans bulletin", chiffre qui, si l'on tient compte des pertes du bulletin, n'est pas très éloigné de la différence constatée ci-dessus.

b) l'enquête démographique de 1971

La double investigation mise au point dans les années 1960 fut retenue pour les années 1970, mais l'enquête 1971 prit la forme d'une enquête à passages répétés à un an d'intervalle (mars-avril 1971) pour l'estimation du mouvement naturel, ce qui représente un pas en avant dans la méthodologie de la collecte statistique. D'après K. ADOGNON [1] il se pourrait que l'intervalle moyen entre les deux observations soit plus proche de 10 mois que de 12 mois. C'est du moins ce qui se dégage de l'ajustement des données brutes de la fécondité au cours de la période. Le principal problème technique au cours de cette deuxième enquête fut la difficulté à retrouver un certain nombre des concessions tirées au sort parmi les concessions du recensement, problème qui ne fut surmonté qu'au prix de l'hypothèse que les "concessions non retrouvées ne sont pas différentes en moyenne des concessions retrouvées", ce qui en toute rigueur, n'est probablement pas justifié. D'après l'enquête de 1971, la population togolaise est de 2 017 000 habitants à cette date, ou, plus exactement, comprise au seuil $\alpha = 0,05$ entre 1 967 000 et 2 066 000 habitants.

En comparant les deux investigations de 1970 et 1971, selon la technique des enquêtes à passages répétés, on a obtenu un taux de mortalité de 18,8 °/₀₀ , un taux de natalité de 45,3 °/₀₀ et partant un taux d'accroissement naturel de 2,65 %. Les taux observés en 1961 (55 °/₀₀ pour la natalité et 29 °/₀₀ pour la mortalité) conduisaient au même taux d'accroissement naturel et le taux d'accroissement intercensitaire (1960-1970), on le verra plus loin (paragraphe III), donne lui aussi le même résultat. Bien que les écarts importants de chacun des taux de natalité et de mortalité entre les deux dates nous paraissent dus à l'imperfection des collectes, il semble bien que l'accroissement naturel se situe à peu près au niveau défini par les deux investigations.

5. Le recensement du Service National du Paludisme (1965-1977)

Indépendamment des services statistiques, le Service National du Paludisme a entrepris, pour les besoins de la planification de ses interventions de prévention, un recensement de l'ensemble de la population qui s'est étalé de 1965 à 1977, deux ou trois circonscriptions étant visitées chaque année par une équipe d'agents de ce service. Au point de vue de l'évaluation des effectifs de l'ensemble de la population, ce type de collecte est peu efficace.

Par ailleurs les distorsions observées pour certaines circonscriptions font penser que les divisions administratives utilisées par le Service National du Paludisme et la Direction de la Statistique ne se recouvrent pas parfaitement. Il est, par exemple, surprenant de constater une forte distorsion des deux évaluations, à deux dates proches, de la population de la circonscription de Lomé :

- Service National du Paludisme (1969)	304 974 habitants
- Service de la Statistique - recensement de 1970	229 305 habitants

Nous n'avons donc pas retenu les indications tirées du recensement du Service National du Paludisme dans cette monographie. On peut cependant noter que l'estimation de la population totale au milieu de l'année 1970 à partir de ces données aboutit à un effectif de 1 976 000 habitants relativement proche de l'effectif du recensement.

Les diverses sources de données disponibles pour le Togo et leurs principales caractéristiques sont rappelées dans le tableau 91 ci-après.

TABLEAU 91 - TOGO - TABLEAU SYNOPTIQUE DES SOURCES D'EVALUATION DE LA POPULATION

Nature	Date de collecte	Taux de sondage	Population saisie	Observations
Recensements administratifs période coloniale	annuel 1921-1957	exhaustif	exhaustif	Sous-estimation importante
Enquêtes sanitaires, estimations diverses du mouvement naturel	1921 à 1936	variable enquêtes sur échantillons réduits, non probabilistes	variable: consultants des centres médicaux	Incohérence des estimations d'une année à l'autre. Invraisemblance des résultats assez fréquente
1er recensement de la population 1) communes urbaines	11/1958 7/1959	exhaustif	population de droit, population de fait	Première évaluation "fiable" de la population, mais l'étalement dans le temps entache la précision des données
2) hors communes urbaines	11/1959 12/1960	"	"	
1ère enquête post-censitaire	8/1961 12/1961	Lomé 1/5e villes de 4 000 hab. et plus 1/10e Autres localités 1/20e	population de droit, population de fait	Estimation de la population en hausse par rapport à la population attendue d'après les résultats du recensement
2ème recensement de la population	3/1970 4/1970	exhaustif	Population de droit, population de fait	
2ème enquête post-censitaire	3/1971 4/1971	communes urb. 1/10e autres local.1/20e	Population de droit, population de fait	
Recensement du service de lutte contre le paludisme	1965-1977	exhaustif	Population de fait	L'étalement dans le temps enlève beaucoup d'intérêt à cette observation

III. ESTIMATION DES EFFECTIFS ET SUGGESTIONS POUR LES ESTIMATIONS FUTURES

Comme on a pu le voir, la République Togolaise n'est pas dans les plus mal lotis des pays d'Afrique pour les investigations démographiques. Nous disposons actuellement de deux recensements nationaux réalisés en 1960 et 1970 et de deux enquêtes post-censitaires par sondage . Ces quatre observations offrent des garanties statistiques suffisantes pour que nous les prenions comme base de nos évaluations.

Nous procéderons à rebours : la meilleure estimation de la population togolaise est donnée par le recensement de 1970, soit 1 950 000 habitants. L'évaluation de 1971 : 2 018 700 comporte une erreur aléatoire inéluctable et nous préférons nous en tenir à l'évaluation de 1970. Bien qu'elle soit probablement de moins bonne qualité et que, notamment, elle ait pu sous-estimer la population présente, nous retiendrons dans les évaluations antérieures, l'effectif de 1 440 000 habitants à la date du 1er janvier 1960, donné par le recensement de 1958-1960.

Le taux annuel moyen d'accroissement intercensitaire calculé entre le 1er janvier 1960 et le 1er avril 1970 (date moyenne du deuxième recensement) est de 3 % (1). Nous avons signalé que l'année 1969 avait été le théâtre d'un retour brusqué des Togolais fixés depuis longtemps au Ghana. Les tableaux du recensement togolais comportent une ventilation des rapatriés en provenance d'autres pays selon la durée de leur séjour et l'âge. Ceux qui ont séjourné plus de 10 ans hors du territoire et les rapatriés âgés de moins de 10 ans sont, par définition, des immigrants au cours de la période intercensitaire.

Il y a 61 500 rapatriés répondant à l'un de ces deux critères. Il y a lieu de les soustraire de l'effectif de 1970 pour avoir une estimation de l'accroissement annuel moyen plus proche d'un taux moyen d'accroissement naturel.

Cette deuxième estimation donne un taux annuel moyen intercensitaire de 2,6 %. Le fait que ce taux soit identique aux deux taux d'accroissement naturel calculés en 1961 et 1971 ne doit pas le parer de toutes vertus. Il peut y avoir là un ensemble de coïncidences. Le taux intercensitaire ainsi calculé inclut mouvement naturel et mouvement migratoire. S'il est réellement identique au taux d'accroissement naturel cela veut dire que le solde migratoire de la période est négligeable (le retour des Ghanéo-Togolais une fois mis à part). Par ailleurs, le taux de 2,6 % d'accroissement naturel observé en 1961 et en 1971 n'est pas à l'abri de toute critique. A la lumière des observations des années 1970 nous estimons que les évaluations de 1961 (natalité, 55 °/₀₀ mortalité 29 °/₀₀) ont pâti d'une surestimation due à"l'effet téléscopique" propre aux réponses sur les événements des douze derniers mois. D'une façon générale nous savons que, dans les enquêtes démographiques, la mortalité souffre d'une sous-estimation plus importante que la natalité : nous pensons donc que le taux d'accroissement naturel du Togo doit être "de l'ordre" de 2,5 %, le chiffre de 2,6 % pouvant être considéré comme un maximum. Dans la décennie 1970-1980 ce taux devrait se maintenir ou augmenter très légèrement si la mortalité baisse.

---

(1) $P_{1970} = P_{1960} (1 + r)^{10,25}$ où r = taux annuel moyen d'accroissement

A titre de complément nous avons calculé les taux annuels moyens d'accroissement entre les deux enquêtes par sondage de 1961 (date moyenne 1er octobre) et de 1971 (date moyenne 1er avril). Les résultats sont les suivants :

- taux brut annuel moyen d'accroissement : 2,8 %
- taux annuel moyen d'accroissement (rapatriés exclus) : 2,5 %

Ces estimations sont soumises à l'erreur aléatoire propre à chacune des deux enquêtes.

1. Evaluation au 1er janvier 1975

Faute d'informations plus précises nous supposons que le reflux des Ghanéo-Togolais vers le Ghana après 1970 n'a pas été important et que le taux annuel d'accroissement a été au cours de la période 1970-1975 de 2,6 %. Sous ces hypothèses la population du Togo au 1er janvier 1975 serait de 2 203 500 habitants. Des perspectives par sexe et âge établies avec une hypothèse de constance de la fécondité et de baisse de la mortalité aboutissent à un effectif identique pour 1975 (1). La précision de ce chiffre est trompeuse et selon les circonstances on peut estimer que la population présente à cette date devait être comprise entre 2 150 000 et 2 250 000 habitants.

2. Evaluation retrospective de la population togolaise

Tout ce que nous savons de la population togolaise entre 1921 et 1960, ce sont les évaluations données par les recensements administratifs. Nous pouvons de plus avancer :

- que la période coloniale a été marquée par un flux migratoire notable vers le Ghana ;
- que le taux d'accroissement naturel était très faible entre 1920 et 1930, peut-être de l'ordre de 1 % vers 1930 (voir ci-dessus paragraphe II 1b) et que probablement il était proche du taux observé en 1961, dans les années 1955-1960.
- que la sous-estimation des recensements administratifs était importante.
- que cette sous-estimation devait procéder d'une certaine stratégie de la part des populations et notamment des chefs de village. On peut supposer qu'ils évaluaient plus ou moins intuitivement la proportion de leurs administrés qu'ils pouvaient, avec vraisemblance, "cacher" à l'administration coloniale. Les listes nominatives (les recensements au Togo étaient nominatifs) une fois établies, on devait d'une année sur l'autre s'y référer. Nous supposons que la marge de sous-estimation devait être à peu près du même ordre chaque année. C'est en tout cas, faute de mieux, cette hypothèse que nous retenons pour réestimer la population avant la "période statistique".

---

(1) Perspectives calculées par nos soins non publiées. Hypothèse : fécondité constante (niveau 1961) - Mortalité en baisse devant atteindre en 1985 les niveaux d'espérance de vie à la naissance de 44 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes.

Pour évaluer le taux de sous-estimation nous avons réestimé la population au milieu de l'année 1957 en partant

- de l'effectif au 1er janvier 1960,
- d'un taux annuel moyen d'accroissement de 2,5 %

et nous avons comparé l'effectif obtenu 1 328 000 habitants à l'effectif cité dans le "rapport annuel du gouvernement français à l'assemblée des Nations Unies" de 1957 soit 1 092 889 habitants. Le rapport de la population du recensement administratif à la population probable est de 0,823. Nous avons ensuite appliqué l'inverse de ce taux à l'estimation faite de la population togolaise par le recensement administratif de 1931. Cette date a été choisie parce qu'elle est considérée par les rédacteurs des "rapports annuels du gouvernement français à la Société des Nations" comme celle à laquelle le recensement complet de la population est terminé pour la première fois.

On obtient ainsi une réestimation de la population à cette date selon la formule suivante :

Population au recensement administratif de 1931 x 1/0,823 = 903 000 hab.

Cette réestimation conduit à un taux annuel moyen d'accroissement de 1,6 % pour la période 1931-1960. Si l'on tient compte de l'émigration vers le Ghana on peut penser que la population togolaise sur le territoire en 1931 était un peu plus nombreuse, ce qui abaisserait le taux annuel moyen d'accroissement cité ici. Par ailleurs un calcul similaire fait pour le Ghana entre 1921 et 1954 aboutit à un taux annuel d'accroissement de 1,6 % également.

Dans le graphique 11, compte-tenu de cette réestimation et des suppositions que l'on peut faire sur l'accroissement naturel nous avons tenté de tracer une courbe plausible de l'évolution de la population entre 1931 et 1960.

Dans le tableau 92 nous rappelons les évaluations statistiques de la population entre 1960 et 1970 et les estimations dont nous avons fait état dans les développements précédents. Le tableau 93 résume les estimations disponibles de l'accroissement de la population.

TABLEAU 92 - TOGO - EFFECTIFS DE LA POPULATION. EVALUATIONS RECENTES ET ESTIMATIONS RETROSPECTIVES ET PROSPECTIVES

DATE	NATURE DE L'EVALUATION	EFFECTIFS
1931	Recensement administratif	749 419
	Réestimation avec % de sous-estimation	903 000
6/1957	Recensement administratif	1 092 889
	Réestimation à partir des résultats 1961	1 328 000
1/ 1/1960	1er recensement	1 440 000
1/10/1961	Enquête post-censitaire	1 544 000
1/ 4/1970	2ème recensement	1 950 600
1/ 4/1971	2ème enquête post-censitaire	2 018 700
1/ 1/1975	Estimation perspective	2 203 500

TABLEAU 93 - TOGO - TAUX ANNUELS MOYENS D'ACCROISSEMENT POUR DIVERSES PERIODES

PERIODE	ORIGINE DE L'ESTIMATION	ESTIMATION
1931-11/1960	Réestimation 1931/ Recensement 1960	1,6 %
1960 1/4/1970	Effectifs bruts des recensements 1960-1970	3 %
	Recensement 1960/Recensement 1970 après exclusion des rapatriés du Ghana	2,6 %
1/10/1961 1/ 4/1971	Enquêtes démographiques 1961 et 1971	2,8 %
	Enquêtes démographiques 1961 et 1971 après exclusion des rapatriés du Ghana	2,5 %
1/10/1960 1/10/1961	Accroissement naturel de 12 mois précédant l'enquête 1961	2,6 %
1/ 4/1970 1/ 4/1971	Accroissement naturel, période entre recensement 1970 et enquête 1971	2,6 %

3. Suggestions pour l'amélioration des sources

Le Togo est en train de préparer le recensement de 1980 et on peut espérer que, dans son élaboration, il sera tenu compte des enseignements du recensement de 1970 quant à ce qui concerne les conditions de la collecte. Il serait en particulier indispensable de disposer d'une cartographie détaillée des secteurs d'enquête pour éviter les "oublis" de hameaux et villages, et de diminuer encore la période d'observation sur le terrain pour mieux répondre au critère de simultanéïté.

A ces souhaits d'ordre pratique, nous en ajouterons quelques autres qui ont trait à l'analyse et à la publication des données. Autant le recensement du Togo en 1970 peut être considéré comme "réussi" sur le terrain, autant l'analyse des données fournies a été décevante. L'analyse des résultats est à peine entamée dans certains travaux. Le principe de l'enquête post-censitaire est excellent mais divers obstacles dans le chiffrement et le dépouillement informatique des données ont considérablement retardé la sortie des résultats concernant le mouvement naturel. Il n'existe pas encore de publication officielle des résultats de cette enquête, et les analyses que l'on pourra en faire n'auront plus maintenant qu'un intérêt rétrospectif.

Il semble qu'il sera nécessaire à l'avenir de procéder à une programmation globale intégrant non seulement le travail de terrain mais le chiffrement, le dépouillement, l'analyse et la publication des résultats. Il paraît souhaitable que cette programmation d'ensemble soit matérialisée par un budget d'ensemble afin d'éviter que les opérations successives ne se fassent par à-coups au fur et à mesure d'apports financiers successifs.

Enfin, en ce qui concerne l'estimation de l'accroissement naturel et des mouvements migratoires nous suggérons qu'entre deux recensements, la Direction de la statistique procède à une "enquête renouvelée" sur un échantillon aléatoire de centres de peuplement de 3 ans en 3 ans. Une stratification judicieuse de la base de sondage constituée par le recensement et une utilisation rationnelle des infrastructures et du personnel de la Direction de la statistique devraient permettre de réaliser ces travaux pour des coûts relativement modestes. Les enseignements qu'on en tirerait sur la mobilité de la population et sa croissance justifieraient largement les dépenses consenties.

BIBLIOGRAPHIE

1.- **ADOGNON** "Le recensement général de la population du Togo de 1970", juillet 1979, monographie méthodologique n° 15, synthèse des recensements africains, Groupe de Démographie Africaine, Paris, 23 p. multig.

2.- "Enquête démographique 1961 : Tome I méthodologie et Tome II résultats définitifs", Service de la Statistique Générale, Lomé, multigr.

3.- "1960 - Population census of Ghana vol. III, demographic characteristics", 1964, Census Office, Accra

4.- "Rapports annuels du gouvernement français à la Société des Nations sur l'administration des territoires du Togo", années 1921 à 1939, imprimerie Lahure, Paris

5.- "Rapports annuels du gouvernement français à l'assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Togo placé sous tutelle de la France", années 1947 à 1957, Imprimerie Chaix, Paris

6.- "Recensement général de la population du Togo, 1958-1960", fascicules I à VI, Service de la Statistique Générale, Lomé, multig.

7.- "Recensement général de la population, mars-avril 1970"

"vol. I. méthodologie et premiers résultats", juin 1973
"vol. II. résultats détaillés par circonscription", août 1975
"vol. III. données relatives aux ménages", septembre 1978

Direction de la Statistique, Lomé